

Mise en ligne : 22 janvier 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES (C.A.I.C.) Création de la [Compagnie lyonnaise de Madagascar](#)

S.A., 29 avril 1929.

Compagnie d'agriculture et d'industrie coloniales
(*La Journée industrielle*, 12 février 1929)

Sous cette dénomination est actuellement en voie de formation une société anonyme au capital de 16 millions dont le siège social sera établi à Tananarive (Madagascar).

Le capital sera représenté par 4.000 actions à vote plural série P et 28.000 actions à vote simple série O de 500 fr. de nominal chacune. Les premières, ainsi que 5.000 des secondes, seront attribuées à la Compagnie Lyonnaise de Madagascar en rémunération de ses apports qui comportent notamment divers domaines agricoles dans l'île de Madagascar.

M. Louis Perben, industriel. 124, rue Marietton, à Écully (Rhône), est le fondateur de cette société.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
(*Le Temps*, 21 avril 1930)

Nous avons par ailleurs pris part aux augmentations de capital de ... la Compagnie d'agriculture et d'industrie coloniales.

COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES (C. A. I. C.)
(*La Journée industrielle*, 29 septembre 1932)

Lyon, 27 septembre. — Une assemblée extraordinaire, convoquée à l'issue de l'assemblée ordinaire, qui se tiendra à Lyon, le 13 octobre, aura à décider le rachat et l'annulation des 4.000 actions de catégorie P.

JETONS DE PRESENCE
COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES
(*Le Journal des finances*, 7 octobre 1932)

Le 13 octobre 1932, à l'issue de l'assemblée ordinaire (décider le rachat et l'annulation des 4.000 actions de catégorie P). — Jeton de présence : 1 fr. à toute action présente ou représentée.

Compagnie lyonnaise de Madagascar
Société anonyme au capital de 20.000.000 de francs
Siège social à Lyon, 10, rue Lafont

Publication faite en raison des agences de la Compagnie à Madagascar
(*Le Phare de Majunga*, 21 juin 1933)

M. Charles Ravier, administrateur délégué de la Cie d'agriculture d'industrie coloniales, à Lyon, 13, quai Général-Sarrail ;

Compagnie d'agriculture et d'industrie coloniales
(*La Journée industrielle*, 19 octobre 1933)

Lyon, 17 octobre. — L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de exercice écoulé se soldant par un bénéfice d'exploitation de 506.816 fr.. Indépendamment d'un bénéfice exceptionnel de 440.000 fr. réalisé dans l'opération de rachat et d'annulation des actions de priorité.

Le bénéfice net, après amortissements, a atteint 3.280 fr., venant s'ajouter au bénéfice de 1931 pour former un report à nouveau de 48.800 francs.

Compagnie d'agriculture et d'industrie coloniales
(*Revue générale du froid*, novembre 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice d'exploitation de 506.816 fr, indépendamment d'un bénéfice exceptionnel de 440.000 fr. réalisé dans l'opération de rachat et d'annulation des actions de priorité. ,

Le bénéfice net, après amortissements, a atteint 3.280 fr, venant s'ajouter au bénéfice de 1931 pour former un report à nouveau de 48.800 francs.

Compagnie d'agriculture et d'industrie coloniales
(C. A. I. C.)
(*La Journée industrielle*, 27 septembre 1934)

Lyon, 25 septembre. — L'assemblée ordinaire, tenue le 20 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice d'exploitation de 657.042 fr. qui a été porté aux amortissements et provisions diverses. M. Louis de la Morandière a été nommé administrateur.

AEC 1937/619 — Cie d'agriculture et d'industrie coloniales (C.A.I.C.),
TANANARIVE (Madagascar).
Correspondant : Cie Lyonnaise de Madagascar, 10, rue Lafont, Lyon.
Capital. — Société anon. fondée le 29 avril 1929, 14 millions de fr. en 28.000 actions de 500 fr.

Objet. — Propriétés agricoles : Plantations de caféiers à Andemakia par Manakara, Tsarahafatra et Ambalakondro par Manajary.

Cultures de tabac à Betomba par Belo-sur-Tsiribihina. — Filiale industrielle : F. I. T. I. M. (Société de Filature et de Tissage de Madagascar). — Filature de tissage de sacs en paka (Juste malgache).

Exp. — Café, et tous produits agricoles.

Conseil. — MM. Louis Perben, présid. ; Jacques de Boissieu, vice-présid. ; Charles Ravier, admin.-délégué ; Camille Cottet, Melchior Gautier, Ch. Michel-Côte, Louis de la Morandière, René Piaton, H. Prenat ; Paul Gautier, secrétaire.

COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES (C.A.I.C.)

(Les Annales coloniales, 10 septembre 1937)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 21 septembre feront ressortir un bénéfice net de 732.931 fr. contre une perte de 18.456 fr. Le conseil proposera d'amortir les pertes antérieures s'élevant à 665.779 fr. et de reporter le solde à nouveau.

COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES (C.A.I.C.)

(Le Journal des finances, 24 septembre 1937)

Compagnie d'Agriculture et d'Industrie Coloniales (C. A. I. C.). — L'assemblée du 21 septembre a approuvé les comptes de 1936 se soldant par un bénéfice de 732.931 francs qui a été affecté, jusqu'à concurrence de 665.779 francs, à l'amortissement des pertes de 1934 et 1935. Le solde de 39.505 francs a été reporté à nouveau.

Compagnie d'agriculture et d'industrie coloniales (C.A.I.C.)

(La Journée industrielle, 4 novembre 1938)

Lyon. — Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 30 novembre avec l'ordre du jour suivant : autorisation au conseil d'administration pour procéder en une ou plusieurs fois au rachat d'actions en réduction du capital social avec droit pour tous les actionnaires de participer au rachat. Rappelons que le capital de cette compagnie est de 14 millions de francs.

ANNONCES LÉGALES.

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA

SOCIÉTÉ DU BATELAGE DE MANAKARA LE 21 JUILLET 1939.

(Le Journal officiel de Madagascar et dépendances, 19 août 1939)

Il est procédé au pointage des actions représentées, qui donne les résultats suivants :

Compagnie lyonnaise de Madagascar, représentée par M. Dememes 1.520

.....

Compagnie agriculture et industrie coloniales, représentée par M. Dememes 20

.....
L'administrateur délégué,
par procuration Cie Lyonnaise de Madagascar,
DEMEMES.

COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1939)

Au cours de l'exercice 1938, la Société a bénéficié des progrès du cours du Kouilou, principal produit de ses exploitations. La récolte de café de ses propriétés est passée de 201 tonnes en 1937 à 307 en 1938. Au cours de l'année, la Compagnie a acheté une concession de 370 hectares contiguë à sa plantation de Tsarahafatra. Par ailleurs, sur la concession de la Tsiribihina, il a été récolté 10 t. 500 de tabac, pendant que la filiale, la Fitim, poursuivant son développement, a distribué pour 1938 le dividende statutaire de 6 %. L'assemblée annuelle tenue à Lyon le 4 décembre, a approuvé les comptes se soldant par un bénéfice de 288.732 donnant avec le report antérieur un disponible de 337 055 : le dividende fixé à 13 fr. 50 brut par action, sera payé le 15 courant. M. P. Thibaudon a été ratifié administrateur.

Compagnie d'agriculture et d'industrie coloniales
(*Le Figaro*, 29 décembre 1941)

Délibérant à Lyon, le 19 décembre en assemblée générale, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1940, se soldant par un bénéfice net de 1.268.711 fr., permettant la mise en paiement dès le 23 courant, d'un dividende de 50 fr. brut par action, soit, net au porteur, 46,48.

SOCIÉTÉ COLONIALE D'ETUDES ET DE PARTICIPATIONS

CABINET DE M^e E. LACAILLE, AVOCAT À LA COUR D'APPEL DE MADAGASCAR,
EN RÉSIDENCE À TANANARIVE.

(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 17 mars 1945)

ART. 6. I. — Apports en nature. — M. Charles Ravier apporte à la présente société sous les garanties de droit, sept mille deux cent cinquante actions de cinq cents francs chacune, entièrement libérées, de la société anonyme dite « Compagnie d'Agriculture et d'Industrie Coloniales », et par abréviation « C. A. I. C. », au capital de 11.750.000 francs, dont le siège est à Tananarive, jouissance courante (ex-coupon n° 4 mis en distribution le 15 septembre 1492 [sic]) ...

Compagnie d'Agriculture et d'industrie Coloniale (C.A.I.C.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1950)

L'assemblée ordinaire venue à Majunga, à Madagascar, a approuvé les comptes de l'exercice 1949 faisant ressortir un bénéfice net de 2.443.100 francs. Le dividende a été

fixé à 80 francs C.F.A. brut par action, payable à partir du 25 juillet 1950. Il a été reporté à nouveau 550.088 francs.

L'assemblée a voté le renouvellement du mandat de MM. Bernard. Platon et Thibaudon. administrateurs sortants.

L'assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a autorisé le conseil à procéder au regroupement obligatoire des 23.500 actions de la société au moment où il le jugera opportun. Ce regroupement se fera par l'échange des titres d'actions contre un nombre proportionnel en capital de titres au nominal fixé par le conseil.

L'assemblée a autorisé également le conseil à décider, par ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, l'augmentation du capital social pour le porter de 11.750.000 à 47 millions au maximum, soit par application directe au capital de bénéfices, réserves et provisions, soit par émission contre espèces d'actions nouvelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AEC 1951/712 — Cie d'agriculture et d'industrie coloniales (C.A.I.C.)[filiale de la Cie lyonnaise de Madagascar],

MAJUNGA (Madagascar).

Correspondant : Sté de commission pour la France et les colonies, 10, rue Joseph-Serlin, LYON. — V. notice 669.

Capital. — Société anon., fondée le 29 avril 1929, 11.750.000 fr. C. F. A. en 23.500 act. de 500 fr. C. F. A.

Dividendes. — 1947, 50 fr. C. F. A. ; 1948, 60 fr. C. F. A.

Objet. — Propriétés agricoles : Plantations de caféiers à Andemaka par Manakara [S.E.], Tsarahafatra et Ambalakondro par Mananjary (S.E.). Cultures de tabac à Betomba par Belo-sur-Tsiribihina. — Filiale industrielle : F. I. T. I. M. (Sté de Filature et de Tissage de Madagascar) : filature tissage de sacs.

Conseil. — MM. Charles Ravier, présid.-dél. ; Camille Cottet, Charles Michel-Côte, Louis Perben [CLM], René Piaton [ép. Ravier. Pdt Péchiney et Cie Gale construc. fours], Julien Queuille [CLM], Pierre Thibaudon [[1956/1093=Berliet](#)], admin.

COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 47.000.000 DE FRANCS C.F.A.

divisé en 9.400 Actions de 5.000 Francs C. F. A. chacune



Siège Social : MAJUNGA
(Madagascar)

DROIT
DE TIMBRE
acquitté par abonnement
AVIS D'AUTORISATION
Inscrit au « Journal
Officiel » de Madagascar
et Dépendances du
25 août 1951.

CERTIFICAT D'INSCRIPTION d'Actions Nominatives de 5.000 Frs C.F.A.

N° [REDACTED]

M

NOMBRE D'ACTIONS

NUMÉROS DES TITRES

	à	Nombre

est inscrit sur les registres de la Société
comme propriétaire de [REDACTED]
Actions de cinq mille francs C.F.A.
chacune, au porteur.

Jouissance :

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,
ou Par Délégation du Conseil
d'Administration,

LE

IMP. B. ARNAUD, LYON-PARIS

Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE COLONIALES (C. A. I. C.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 47.000.000 DE FRANCS C.F.A.
divisé en 9.400 actions de 5.000 francs C. F. A. chacune
Siège social : MAJUNGA

(Madagascar)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au
Journal officiel de Madagascar et dépendances
du 25 août 1951.

CERTIFICAT D'INSCRIPTION d'Actions Nominatives de 5.000 Frs C.F.A.
IMP. B. ARNAUD, Lyon-Paris

Compagnie d'Agriculture et Industrie Coloniale (C.A.I.C.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1955)

L'assemblée ordinaire du 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1954 se soldant par un bénéfice net de 31.807.207 fr. 77. Elle a fixé le dividende net à 900 fr. CFA pour les actions nominatives et à 875 fr. CFA pour les actions au porteur, payable le 15 juillet.

La nomination de M. Jean Bouillon, comme administrateur, a été ratifiée.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a approuvé le principe d'absorption par la société de la Société Agriculture de Madagascar (A.G.R.I.M.), moyennant une attribution de 1.200 actions de 16.000 francs chacune et la nomination de M. Bourgeois comme commissaire vérificateur.

En outre, le conseil a été autorisé à porter ultérieurement le capital de 94 à 188 millions.

Documentation africaine, 1963 :

STÉ DU BATELAGE DE MANAKARA

SA. — 20 millions fr. CFA

Siège social : Majunga.

Conseil : Cie d'agriculture, d'industrie et de commerce (CAIC) (CHAZOTTES), Pdt.
